

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
MARS 2019



POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES, EN FINIR AVEC LA DESINDEXATION DES PENSIONS :

Nous sommes à l'heure du « grand débat » initié par le Président MACRON.

L'UNSA et ses retraités ont choisi d'y apporter leurs contributions. Ce débat devrait être un espace de concertation et nous serons vigilants sur les restitutions.

Mais aujourd'hui, les réponses du gouvernement sont insuffisantes pour des retraités très affectés par la succession d'attaques à leur encontre sur leur pouvoir d'achat.

- **La majoration de la CSG, injuste et discriminatoire, doit être totalement compensée.**
- **La revalorisation des pensions de retraites doit être calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas, être inférieure à l'évolution du coût de la vie.**

Il serait inacceptable de rejouer la désindexation pensions pour 2020, alors que la revalorisation de 0,3 % pour 2019, par rapport à une inflation de plus de 1,6 %, reste vigoureusement contestée par tous les retraités.

La situation serait encore plus dramatique pour les retraités au regard de l'emballlement des prix, et tout particulièrement des produits de consommation courante (électricité, gaz...) et ou liés à la protection, telles les assurances ; ces charges contraintes touchant davantage les seniors.

Notre mobilisation doit payer car nous devons abroger la désindexation des retraites, Gardons espoir !

Affaire à suivre...

QUAND LES PRIX S'EMBALLENT :

En dix ans...,

- ↻ Le prix de l'eau a augmenté en moyenne de 35,5 %.
- ↻ Les assurances automobiles de 17 %.
- ↻ Les assurances multirisque habitation de 55 %.
- ↻ Les produits alimentaires de 16 %.
- ↻ Les taxes foncières de près de 15 %.
- ↻ Le prix de l'électricité de 40 %.
- ↻ Le prix du gaz de 36 %.
- ↻ Le prix du fuel domestique de 49 %.

Autant de dépenses contraintes sur lesquelles il est bien difficile d'économiser.

Avec des pensions qui décrochent par rapport à l'augmentation des prix, le gouvernement a fait le choix l'an dernier, de prendre aux retraités l'argent dont il avait besoin pour financer une politique fiscale largement favorable aux plus riches !

LA REFORME DES RETRAITES :

La concertation est désormais centrée sur les départs anticipés dans la fonction publique et les régimes spéciaux.

C'est dans ce cadre que Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a reçu le 8 mars 2019, une délégation de l'UNSA, avec M. Jean-Luc BERILLE.

Après un état des lieux des régimes spéciaux (SNCF, RATP, pompiers, égoutiers), la discussion a porté sur les éventuelles évolutions des ces dispositifs dans le cadre du système universel.

1^{er} constat : Dans un système à point, il est possible de maintenir des dispositifs particuliers, si la situation le justifie.

2^{ème} constat : Dans la plupart des régimes spéciaux, les conditions d'ouverture des droits liés à la durée d'assurance requise et à la décote/surcote, sont en train de converger vers celles du régime général.

Pour l'UNSA, il s'agit de maintenir des spécificités liées aux statuts professionnels, en raison notamment, de leurs expositions à des risques et sujétions particuliers.

L'UNSA a donc rappelé son attachement aux dispositifs de départs anticipés des catégories actives et demande que ces catégories d'emplois soient préservées dans le cadre d'un nouveau système universel.

L'UNSA considère que les critères de pénibilité doivent être révisés pour correspondre à l'exposition des salaires aux risques professionnels en y incluant dangerosité, fatigue, facteurs de pénibilité, travail de nuit, etc...

COTISATION 2019 :

Nous vous rappelons que pour 2019, la cotisation syndicale est fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



LUNDI 15 AVRIL 2019
De 9 H 30 à 12 H 30
Au siège du Syndicat
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BIDARD Jacques	Conducteur
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maîtrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste

- Actif
 Retraité

BULLETIN D'ADHESION 2019

Nom* : Prénom* : Matricule :
Fonction : Attachement* : Département* : Code LAC* :
Opérateur Cadre Maîtrise MAE
Date de naissance : Date d'entrée à la régie :
Adresse* : Code Postal* : Ville* :
Tel. Intérieur : Tel. Portable* : Tel. Fixe :
E-mail* : Nom du Délégué syndical :
Observations : Date* : Signature* :

Pour les renouvellements : Remplir uniquement les nom, Prénom, matricule et les informations qui ont changé

* Informations indispensables

Cotisation annuelle : Retraité = 30€ - Opérateur / DEV / MAE = 60€ - Maîtrise / Cadre = 70€

A remettre à un militant UNSA ou à retourner par courrier à :

SYNDICAT UNSA RATP - 11, rue Victor Hugo, 93170 Bagnolet (courrier interne: LAC BAVH)

